

**CONSEIL COMMUNAL**  
**REUNION DU 27 OCTOBRE 2009**

L'an deux mil neuf à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;  
MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. VASTERSAEGHER. Mme HAUMONT. M. RENARD.  
Echevins ;  
Mrs et Mmes SCHOLLAERT. JEANMART. ROOBAERT. ROSSAY. LECHENE. FERNANDEZ-CORRALES. DAVID. DECORT. LIEDS. SAUVAGE. GAILLY. PAUL. SMETS.  
BRANCART. DETRY. SIMON. PHILIPPART. SNOECK. Conseillers Communaux  
M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Madame Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S. assiste à la réunion.

Messieurs les Conseillers DE SMET et MANZINI sont absents et excusés.

Avant-réunion : remise de la pétition du collectif de protection de la biodiversité du Vertbois

L'Assemblée reçoit alors Madame Marie-Claire Ferrari au nom du collectif précité qui rappelle la réunion sur la problématique du clos du Vertbois.

A l'issue de cette réunion, les intéressés ont recueilli une pétition de 1834 signatures + 296 sur internet.

Elle insiste sur le moratoire et sur la nécessité d'utiliser le crédit prévu au budget 2009.

Monsieur le Président rappelle alors l'histoire de l'achat du site.

Il insiste sur la nécessité du partenariat entre le tissu associatif et le pouvoir public.

Il confirme qu'un crédit sera prévu en 2010 car en 2009 c'était trop tard.

Il fallait que cette dépense puisse être estimée.

Il confirme qu'en attendant les travaux les plus urgents vont être réalisés par le service des Travaux.

A 20 H 35, l'Assemblée aborde en séance publique l'examen des points prévus à son ordre du jour :

## SEANCE PUBLIQUE

### 1 FINANCES COMMUNALES

#### A *Budget de l'exercice 2009 - Modifications budgétaires n°2*

*Approbation.*

Après avoir présenté dans le détail les modifications budgétaires précitées, Monsieur le Président donne la parole aux Membres du Conseil Communal.

*Monsieur le Conseiller Schollaert* : il y a bien quelques petits changements depuis notre dernière « Commission des Finances » mais globalement, il y a toujours beaucoup de points positifs dans ces modifications budgétaires.

Je constate ainsi que la situation globale est bonne.  
Très logiquement, le compte 2009 ne devrait pas poser de problème.

En 2010, vous allez sans doute pouvoir diminuer certaines taxes.

Une remarque encore en ce qui concerne les frais d'incinération de nos déchets. Chaque année, ils augmentent. Cela devient difficile.

Globalement, cette modification budgétaire me plaît, nous allons donc la voter tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

*Madame la Conseillère David* : vous avez prévu 120.000 € dans un fonds de réserve ordinaire. Pourquoi faire ?

*Monsieur le Président* : pour nos gros projets futurs comme la piscine.

*Madame la Conseillère David* : j'ai encore 3 remarques à faire :  
La Commune est tout d'abord à la pointe de la technologie.  
Finalement, en matière informatique cela commence à nous coûter cher.

Deuxième remarque : au niveau de l'A.S.B.L. Dynamicité, je dois dire que je n'ai pas tout compris. En 2010 aurons-nous encore l'agrément ?

*Monsieur l'Echevin Daye* : nous pensons passer en A.D.L. car il est exact qu'il y a un risque de voir notre agrément comme gestion de centre-ville perdu.

*Madame la Conseillère David* : dernière remarque : je souhaiterais que lors d'une prochaine réunion du Conseil Communal, nous fassions le bilan du passage au privé des services de nettoyage.

*Monsieur le Président* : ce sera fait.

L'Assemblée unanime de voter les modifications budgétaires précitées.

## B Taxes et redevances

- a) *Taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers et assimilés - Discussion sur le suivi du décret « coût-vérité-déchets » du Ministre Lutgen par le Ministre Henry*

Monsieur le Président présente le problème en question.

Il explique l'envoi tardif de la circulaire et les difficultés pour la Ville d'atteindre en 2011 et 2012, les quotas imposés actuellement par la Région Wallonne.

Le Conseil Communal retient alors sa proposition d'envoyer rapidement un courrier au nouveau Ministre Henry pour lui demander quelles sont exactement ses intentions en la matière.

Le Conseil Communal unanime vote alors les deux points suivants :

- b) *Redevance sur les prestations administratives en matière d'urbanisme  
Modification.*

Cf délibé

- c) *Taxe relative à la délivrance de la carte communale de stationnement  
Modification du taux. Décision.*

Cf délibé

## C Garanties communales

- a) *Intercommunale Sedilec : financement de la réduction des fonds propres par un emprunt*

L'Assemblée reçoit alors Monsieur Vandenschrieck de l'Intercommunale Sedilec et sa collègue Madame Gisart de l'Intercommunale Sedifin.

Ces derniers insistent sur l'importance de la garantie qui est demandée aux communes pour l'emprunt de l'Intercommunale. Cette garantie est l'assurance d'une réduction importante du taux qui finalement profite à tous les citoyens.

Ils expliquent que cette réduction des fonds propres entraînera le remboursement d'une partie du capital par le rachat des parts d'Electrabel.

Cette opération n'obérera en rien la capacité d'emprunt de la Ville. En contre-partie, l'Intercommunale Sedifin s'engage à maintenir un niveau constant de dividendes pendant toute la législature.

Monsieur Vandenschrieck rappelle qu'en fonction du décret wallon, les communes doivent détenir 70 % du capital des Intercommunales de distribution d'énergie en 2012 et 75 % en 2018.

C'est à ce moment que le partenaire privé (Electrabel) exigera le rachat de ses 25 % de fonds propres.

La Ville de Braine-le-Comte devrait alors déboursier 640.000 € qui représentent sa part.

C'est pour éviter cette opération en 2018 qu'il est aujourd'hui demandé aux communes de monter en puissance dans le capital de l'Intercommunale par le biais de l'emprunt Sedifin.

*Monsieur le Conseiller Schollaert ne se dit pas entièrement convaincu par les arguments de Monsieur Vandenschrieck et c'est par 24 voix pour et 1 abstention de l'intéressé que le point et les 2 points suivants sont adoptés par le Conseil Communal.*

- b) *Intercommunale I.G.H. : financement de la réduction des fonds propres par un emprunt*  
*Décisions.*

Cf délibé

- D *Intercommunale Sedilec*  
*Montée en puissance dans le capital de l'Intercommunale - Réduction des fonds propres*  
*Décision.*

Cf délibé

Monsieur le Président remercie Monsieur Vandenschrieck et Madame Gisart. L'Assemblée examine alors le 3<sup>ème</sup> point prévu à son ordre du jour :

### 3 C P A S

*Budget de l'exercice 2009*

*Modifications budgétaires n° 4 (extra) et 3 (ordinaire)- Examen et approbation.*

*Madame Bénédicte Thibaut, Présidente du C.P.A.S., présente alors dans le détail les modifications budgétaires précitées avec l'aide de Madame Katia Messina, Receveuse du C.P.A.S.*

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président signale qu'il s'agira de la dernière adaptation du budget du C.P.A.S. en 2009.

*Madame la Conseillère David* fait remarquer l'augmentation des frais administratifs dans l'aide sociale. C'est dû au remplacement des bons alimentaires par des chèques restaurant.

Ces derniers présentent l'avantage de pouvoir être utilisés dans les magasins « discount » mais coûtent 10 % plus chers.

*Monsieur le Conseiller Fernandez-Corrales* fait remarquer qu'ils présentent une bien meilleure image pour leurs utilisateurs. Mieux vaut en effet payer avec un chèque restaurant qu'avec un bon alimentaire du C.P.A.S.

*Madame la Conseillère David* constate ensuite la diminution des contrats article 61 et demande ce que fait l'agent d'insertion ?

*Madame la Présidente du C.P.A.S.* répond que le profil des R.I.S. a changé. Ce sont souvent maintenant des jeunes de 18 ans qui quittent le domicile de leurs parents. Il est beaucoup plus difficile de leur trouver un emploi.

*Monsieur le Président* : nous allons, dans la prochaine édition du Braine Notre Ville, mettre en lumière le cas d'un bénéficiaire de l'article 61 qui à l'issue de son contrat a trouvé un emploi dans une entreprise privée de Tubize.

*Madame la Conseillère David* conseille enfin de redynamiser les services « titre-service et aide aux familles ».

*Madame la Présidente du C.P.A.S.* confirme qu'il s'agit bien de son intention.

Qu'ainsi prochainement, une vitrine commerciale en centre-ville présentera, comme les organismes privés, ses services du C.P.A.S.

*Monsieur le Conseiller Schollaert* remercie pour le confort acoustique apporté par le micro et l'Assemblée vote les modifications budgétaires précitées à l'unanimité pour le service ordinaire et par 21 voix pour et 4 absentions des Conseillers I.C. pour le service extraordinaire.

C'est ensuite à l'unanimité que le Conseil Communal vote tous les points suivants :

## **2 FABRIQUE D'EGLISE**

**A** *Fabrique d'Eglise St Géry à Ronquières*

Budget 2009 - Modification budgétaire n° 1 - Avis à émettre

Cf délibé

- B *Fabrique d'Eglise Ste Gertrude à Hennuyères*  
Budget de l'exercice 2009 - Modification budgétaire n° 1 - Avis à émettre

Cf délibé

4 **REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE**  
**CIRCULATION ROUTIERE**

- A *Réservation d'un emplacement de stationnement pour handicapé rue Adolphe Gillis 27*

Cf délibé

- B *Définition de la zone bleue - Modification - Décision .*

Cf délibé

5 **INVESTISSEMENTS**

- A *Travaux de rénovation des trottoirs pour l'année 2009*  
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

Cf délibé

- B *Travaux d'égouttage pour l'année 2009 -*  
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

Cf délibé

- C *Aménagements divers au terrain de football de Ronquières - Convention d'honoraire à passer avec un auteur de projet.*  
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

Cf délibé

- D *Travaux de marquage et de délimitation de la Grand-Place*  
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché
- Madame la Conseillère Simon* suggère de réserver un espace pour piétons le long de la R.N. 6 et de prévoir un éclairage particulier pour les passages pour piétons qui seront prévus à hauteur du café « Le Moderne ».
- Cf délibé
- E *Travaux d'aménagement du préau de l'école primaire d'Hennuyères*  
Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.
- Cf délibé
- F Désamiantage de 2 classes de l'Académie de Musique  
Vote d'un crédit d'urgence. Ratification d'une décision du Collège Communal du 2 octobre.  
Décision
- Cf délibé
- G Travaux de rénovation des locaux de l'Académie de Musique  
Vote d'un crédit d'urgence. Ratification d'une décision du Collège Communal du 16 octobre 2009. Décision.
- Cf délibé
- H Fourniture de sacs immondices  
Vote d'un crédit d'urgence  
Ratification d'une décision du Collège Communal du 25 septembre.  
Décision.
- Cf délibé

## 6 ACQUISITIONS

### A *Acquisition de petit matériel pour le service des Travaux*

Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

*Monsieur le Conseiller Schollaert* : c'est un montant impressionnant : 30.000 euros !

S'agit-il d'outillage de remplacement ou d'outillage neuf ?

*Monsieur l'Echevin Canart* : nous avons reçu la visite de notre nouveau Conseiller en Prévention qui nous a « obligé » à remplacer du matériel obsolète ou dangereux. Ceci dit, ce n'est pas pour cette année-ci, c'est pour que nous puissions travailler l'année prochaine.

*Monsieur le Conseiller Schollaert* : avez-vous enfin obtenu l'inventaire de ce matériel ?

*Monsieur l'Echevin Canart* : il existe, je vous en ferai parvenir une copie.

Cf délibé

### B *Acquisition d'un véhicule pour le service des cimetières*

Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

cf délibé

### C *Acquisition de cyclomoteurs électriques pour le service Environnement*

Décision de principe - Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché

cf délibé

### D *Acquisition de mobilier, de matériel divers et de matériel informatique pour les écoles fondamentales communales.*

Décision de principe. Approbation des conditions et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

### E *Acquisition d'instruments destinés à l'Académie de Musique.*

Modification d'une décision antérieure. Décision.

Cf délibé

## 7 URBANISME

### A *Demande de permis introduit par l'I.D.E.A. relative à l'exécution de*

*travaux techniques de voirie, d'égouttage et de nivellement pour l'extension du zoning de la Guelenne*  
Avis à émettre.

Cf délibé

- B** *Création d'un comité d'accompagnement pour le zoning précité*  
Décision de principe.

Cf délibé

- C** *Modification de l'atlas des sentiers vicinaux*  
Modification du tracé du sentier 69 dit sentier d'Horrues.  
Avis après enquête publique.

Cf délibé

**8** **ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL**

*Cours philosophiques – Fixation du nombre de périodes pour l'année scolaire 2009-2010.*

Cf délibé

- 9** **PROGRAMMATION SOCIALE - OCTROI D'UNE ALLOCATION DE FIN D'ANNEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET AUX MANDATAIRES COMMUNAUX.**

Décision.

Cf délibé

**10** **ACADEMIE DE MUSIQUE - FONCTIONNEMENT**

*Prolongation de la prise en charge par la Ville de périodes de cours.*  
Décision.

Cf délibé

**11** **SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009**

*Procès-verbal - Approbation.*

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, la rédaction du procès-verbal de la réunion précitée.

**Le huis clos est alors prononcé pour l'examen des points prévus à l'ordre du jour :**

## HUIS CLOS

### 12 PERSONNEL COMMUNAL

*Personnel administratif*

*Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un employé d'administration*

Cf délibé

### 13 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

*Ecole d'Hennuyères*

*Notification d'un congé de maladie d'une institutrice primaire.*

*Désignation à titre temporaire d'une remplaçante. Décision.*

Cf délibé

### 14 ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. PERSONNEL

A *Notification d'un congé de maternité d'un professeur d'anglais.*

*Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*

Cf délibé

B *Notification d'un congé de maladie d'un professeur de néerlandais*

*Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.*

Cf délibé

C *Désignation temporaire d'une chargée de cours « habillement-techniques élémentaires ».*

*Décision.*

Cf délibé

### 15 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

A *Modification des attributions d'un professeur de piano.*

*Décision.*

Cf délibé

- B *Modification des attributions d'un professeur de piano. Décision.*  
Cf délibé
- C *Modification des attributions d'un professeur de flûte à bec. Décision.*  
Cf délibé
- D *Modification des attributions d'un professeur de percussion. Décision.*  
Cf délibé
- E *Octroi d'une disponibilité pour convenance personnelle à un professeur d'accordéon. Décision.*  
Cf délibé

**16 REPRESENTANTS DE LA VILLE AUPRES DE DIVERSES INSTITUTIONS**  
*Modifications*

- A Commission Environnement : désignation d'un nouveau Président  
Monsieur le Conseiller Pascal Philippart
- B à la C.C.A.T.M. : désignation du suppléant de Monsieur Wéry : Jacques Ducarmois.
- C à l'A.S.B.L. Braine Sports : désignation de Monsieur Henri-Jean ANDRE à la place de Madame l'Echevine Haumont et de Monsieur Delmarle à la place de Steeve Fontaine.
- D à l'A.S.B.L. Dynamicité : désignation d'un candidat président : Monsieur l'Echevin Daye.
- E à l'A.S.B.L. 6 Beaufort et à l'A.L.E. : désignation d'une candidate-présidente : Madame l'Echevine Haumont.
- F au Conseil d'Administration de l'Intercommunale I.B.W. : désignation de Madame Line HAUMONT.
- G à la Maison de l'Emploi : désignation de Madame l'Echevine Haumont
- H à la Communauté Urbaine du Centre : désignation de Monsieur l'Echevin

Vastersagher.

- I à Haute Senne Logement : désignation pour l'Assemblée Générale des représentants de la Ville :  
Pour le M.R. : les Echevins Haumont et Vastersaegher et le Conseiller Paul
- J au Comité « Tellier des Prés » : Monsieur l'Echevin Daye remplace Madame Bénédicte Thibaut
- K C.R.S. : Madame l'Echevine Haumont remplace Monsieur l'Echevin Daye.